



CLUB ADOS

Pôle Accueil Loisirs - Club Ados



La ville de Saint-André-les-Vergers organise

Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement Ados pour les jeunes de 11 à 18 ans

Les jeunes sont accueillis au Pôle Accueil Loisirs - Club Ados

Horaires d'accueil :

Période scolaire :

- ✓ Mercredi de 14h00 à 18h00
- ✓ Vendredi de 15h15 à 18h00
- ✓ Vendredi soir de 20h00 à 21h30 pour les jeunes de 11 à 13 ans (sur autorisation parentale)
- ✓ Vendredi soir de 20h00 à 23h00 pour les jeunes de 14 à 18 ans (sur autorisation parentale)
- ✓ Samedi de 14h00 à 18h00

Période de vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00

Les horaires pourront être modifiés en fonction des activités et sorties ou des contraintes de service

Les dossiers d'inscriptions sont à remettre **complets uniquement** à

Pôle Accueil Loisirs - Club Ados

21 Avenue Charles de Refuge

Documents à compléter :

La fiche de renseignement

La fiche sanitaire

L'autorisation d'images et de diffusion

L'attestation du règlement intérieur

L'autorisation parentale soirées

Documents à retourner :

Photocopies des vaccins

Justificatif de quotient familial et/ou le dernier avis d'imposition

Assurance extrascolaire

Justificatif de domicile

Le règlement du montant de l'adhésion (chèque à l'ordre du trésor public)

Documents à conserver :

Le règlement intérieur

INSCRIPTION :

A l'année : 11€20 pour les Dryats
22€40 pour les extérieurs

Au trimestre : 3€40 pour les Dryats
6€80 pour les extérieurs

Club Ados

Nom du jeune :
Prénom du jeune :
Sexe :
Date de naissance :
Tél du jeune :
Email du jeune :
Etablissement scolaire fréquenté :

Cadre réservé au service	
Date d'inscription	
Valable jusqu'au :	
Montant de l'inscription :	
Mode de paiement :	

Pour les 11-14 ans :

Autorisation à quitter seul le Club Ados : oui non

Vous pouvez également indiquer une heure avant laquelle le/la jeune ne peut pas quitter le club ados :

Conseil particulier (horaires de présence au Club) :

Autorisation photo : oui non

Repas sans porc oui non

Nom du Responsable :

Prénom du responsable :

Email :

Adresse :

Ville :

Situation familiale :

Célibataire

Marié(e) ou pacsé(e)

Vie maritale

Divorcé(e)

Séparé(e)

Veuf(ve)

si séparé(e) ou divorcé(e) fournir le un justificatif indiquant la personne qui a la garde de l'enfant

Tél. domicile :

Profession :

Tel. Professionnel :

Employeur :

Tel. Portable :

Compagnie d'assurance :

N° de contrat :

N° allocataire CAF :

Quotient familial :

PÈRE

Nom :

Prénom :

Email :

Adresse :

Ville :

Tél. domicile :

Tel. Professionnel :

Tel. Portable :

Profession :

Employeur :

MERE

Nom :

Prénom :

Email :

Adresse :

Ville :

Tél. domicile :

Tel. Professionnel :

Tel. Portable :

Profession :

Employeur :

Je soussigné..... déclare exacts les renseignements ci-dessous, autorise mon enfant à fréquenter la structure et à participer aux activités et sorties à l'exception de

Je prends note du fait que l'accès à l'accueil étant libre, la responsabilité et l'encadrement ne sont engagés que lorsque mon enfant est dans l'enceinte du Club Ados ou lorsqu'il participe à une activité extérieure encadrée.

Fait à Saint André les vergers, le...../...../.....

Signature :

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Les données recueillies dans cette fiche seront utilisées exclusivement par le Pôle Scolaire Jeunesse de la ville de Saint-André-les-Vergers dans le cadre de la gestion des inscriptions au Club Ados.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données et à la directive européenne du 27 avril 2016, vous pouvez accéder, modifier, rectifier ou vous opposer à tout moment au traitement de vos données.

Pour cela, vous pouvez contacter le Pôle Scolaire Jeunesse (21 avenue Charles de Refuge ou maire@ville-saint-andre-les-vergers.fr).

Ces données seront conservées pendant 18 mois.

AUTORISATION POUR L'USAGE DE PHOTOGRAPHIES

Le Pôle Scolaire Jeunesse de la Ville de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS, situé 21 avenue Charles de Refuge à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS **vous demande l'autorisation d'utiliser des photographies sur lesquelles votre enfant est reconnaissable**, prises au cours de l'accueil de loisirs adolescent.

Cette autorisation est valable pour :

- **des expositions organisées par la Mairie dans le cadre de ses services**
- **la publication sur le site Internet de la Ville**
- **le bulletin d'information municipal : "SAINT-ANDRE MAGAZINE"**
- **les réseaux sociaux du Club Ados et de la Ville**
- **la presse locale et la télévision locale**

Cette autorisation est valable pour un an à la date de signature, et pourra être révoquée à tout moment.

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez, à tout moment, vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données.

Les photographies ne seront ni vendues, ni utilisées à d'autres usages.

PARTIE A REMPLIR PAR LE RESPONSABLE DE L'ENFANT

Je soussigné (e)

parent de l'enfant

- autorise** la Ville de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS à utiliser des photographies sur lesquelles mon enfant est reconnaissable, dans le cadre précis décrit ci-dessus uniquement.
- refuse** que la Ville de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS utilise des photographies sur lesquelles mon enfant est reconnaissable.
(Cochez la case correspondante à votre choix)

Fait à Saint-André-les-Vergers, le...../...../.....

Signature :

ACCUSE DE RECEPTION ET D'ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB ADOS DE SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

Je soussigné (e)

parent de l'enfant

Certifie avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et s'engage à le respecter

Fait à Saint-André-les-Vergers, le...../...../.....

Signature du/des parent(s) *:

Signature du jeune *:

* Faire précéder de la mention "lu et approuvé"



CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

<u>ENFANT</u>	
NOM :	
PRENOM :	
DATE DE NAISSANCE :	
GARCON : <input type="checkbox"/>	FILLE : <input type="checkbox"/>

Conforme à l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs.

DATES ET LIEU DE L'ACCUEIL :

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant le séjour de l'enfant. Elle est à communiquer sous enveloppe cachetée portant le nom du mineur et vous sera rendue ou détruite à la fin du séjour.

1 – VACCINATIONS OBLIGATOIRES OU INFORMATIONS RELATIVES A LEURS CONTRE-INDICATIONS :

Copie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations, copie du carnet de vaccinations, ou attestation d'un médecin.

2 – RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT :

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui non

Si oui, joindre une **ordonnance récente** et **les médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**).

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

ALLERGIES : Alimentaires : oui non
Médicamenteuses : oui non
Autres : oui non
lesquelles :

DIABETE : oui non

ASTHME : oui non

PRECISEZ LA CONDUITE A TENIR EN CAS DE PROBLEMES (se référer au projet d'accueil individualisé si existant) :

.....
.....
.....

INDIQUEZ CI-APRES :

Les **DIFFICULTES DE SANTE**, antérieures et actuelles, maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation en précisant les dates et les **précautions à prendre**.

.....
.....
.....
.....
.....

3 – RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, etc... Précisez.

.....
.....
.....
.....

4 – RESPONSABLE DE L'ENFANT :

NOM PRENOM

ADRESSE (pendant le séjour)

.....

.....

Tél. fixe (et portable), domicile : bureau

Nom et Tél. du médecin traitant (facultatif)

En cas d'urgence :

Je soussigné(e),, responsable légal de l'enfant, autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

Je soussigné(e),, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Date :

Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR (TRICE) A L'ATTENTION DES FAMILLES

Coordonnées de l'organisateur de l'accueil

.....
.....
.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....



AUTORISATION PARENTALE SOIRÉES

Lors des périodes scolaires, le Club Ados sera ouvert le vendredi soir de 20h00 à 21h30 pour les jeunes de 11 à 13 ans et de 20h00 à 23h00 pour les jeunes de 14 à 18 ans.

Pendant les vacances, des soirées (à thème, des repas, des sorties, animations, ...) seront également organisées, avec possibilité de redéposer les jeunes **dryats** à leur domicile.

Les jeunes pourront être redéposés à leur domicile par l'un des animateurs du Club Ados :

- ✓ À compter de 21h30 pour les jeunes de 11 à 13 ans le vendredi soir
- ✓ À compter de 23h00 pour les jeunes de 14 à 18 ans le vendredi soir
- ✓ À l'issue de la soirée lors des vacances

Cette autorisation parentale pour les soirées est valable pour un an, à la date de signature du dossier d'inscription.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter au : 03-25-49-79-53

Je, soussigné(e) M. Mmeresponsable légale de

- autorise** le ou la jeune à participer aux soirées du Club Ados et **souhaite qu'il ou elle soit accompagné(e) par un animateur (pour les dryats uniquement).**
- autorise** le ou la jeune à participer aux soirées du Club Ados et **lui permet de partir seul.**
- n'autorise pas** le ou la jeune à participer aux soirées du Club Ados.

Fait à, le

Signature du responsable légal

CLUB ADOS

21 Avenue Charles de Refuge

Tel : 03.25.49.79.53

Tel : 06.10.21.52.23

Mail : accueil.loisirs.ado@ville-saint-andre-les-vergers.fr

Facebook : www.facebook.com/clubados10120

Instagram : [clubados_10120](https://www.instagram.com/clubados_10120)